

Le contexte mondial des droits de la personne

M. Warren Allmand

Dr. I.A. Rehman

Le 18 juin 2002

M. Warren Allmand est l'ancien président de Droits et Démocratie

Dr. I.A. Rehman est le directeur de l'organisation *Human Rights Commission of Pakistan*

M. Warren Allmand

Les deux définitions de la « mondialisation »

- 1) La plus étroite définition de la mondialisation se rapporte uniquement au phénomène économique. Elle est illustrée en autres par les politiques du Fond monétaire international (FMI), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), l'Accord économique de l'Asie pacifique (ACAP) et l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Elle tire ses fondements philosophiques du capitalisme néo-libéral et des politiques de laissez-faire.
- 2) La définition plus large considère la mondialisation comme une capacité étendue d'interagir au niveau mondial grâce aux hautes technologies de communication et de transport depuis la fin de la Guerre froide. Selon cette deuxième notion, ce n'est pas seulement l'économie qui devient mondialisée mais aussi les syndicats, les droits de la personne, la démocratie, la société civile et les cultures. Malheureusement, c'est aussi le cas pour la haine, les épidémies, le terrorisme et les crimes.

Les conséquences de la dominance de la mondialisation économique

Au cours des vingt dernières années, la mondialisation économique et néo-libérale a prédominé en prenant la forme d'accords de libre-échange. Les résultats de ce phénomène incluent :

- 1) L'harmonisation des standards sociaux selon les normes les moins protectrices;
- 2) Des coupures budgétaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, dans les programmes sociaux, et dans tout ce qui est relié aux normes du travail et de l'environnement;
- 3) Les pressions pour privatiser et déréglementer;

- 4) L'accroissement d'emplois non-syndiqués, temporaires et à bas salaire avec peu ou sans avantages sociaux;
- 5) L'accroissement de la richesse mais aussi de l'inégalité de sa distribution;
- 6) La marchandisation de tout, incluant des services de soins de santé et d'éducation, l'eau, les médicaments et les aliments de base qui étaient auparavant l'objet de politique gouvernementale;
- 7) La violation de nombreux instruments internationaux de droits de la personne (par ex. les articles 22-27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), et plusieurs provisions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

Les violations des instruments internationaux des droits de la personne

Les accords de libre-échange sont souvent présentés comme des codes de conduite définissant les droits absolus des entreprises au-delà des instruments internationaux de droits de la personne. Cependant, ces accords sont élaborés par un processus non-démocratique qui exclut d'autres acteurs sociaux affectés aux niveaux national et international. Ce processus n'est de plus sujet à aucune délibération judiciaire. Le Centre international des droits de la personne et le développement international (Droits et démocratie) définit la démocratie selon douze indicateurs : les élections libres, justes et régulières; le pluripartisme; la primauté du droit; un pouvoir judiciaire indépendant; un corps législatif indépendant; le respect pour tous les droits de la personne, incluant les droits économiques, sociaux et culturels et les droits des femmes; une distribution égale des richesses; le contrôle de l'armée par un gouvernement élu; une société civile active et libre; l'accès à l'information et la transparence; la consultation publique; et la responsabilité publique. Il n'y a pas de démocratie sans ces facteurs politiques et sociaux.

Les mêmes États qui ratifient les accords d'échange internationaux ont aussi ratifié le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que d'autres conventions de droits de la personne, et il y a très peu d'effort pour rendre compatibles ces deux catégories d'accords internationaux. Les États prennent la décision de mettre en vigueur les premiers au détriment des derniers, en violation de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action de Vienne (1993) dans lesquels 170 États ont déclaré que les droits de la personne – et non pas l'échange ou l'investissement – sont la première obligation des États.

La mondialisation économique est contraire à l'article 28 de la DUDH qui stipule que chaque personne a droit à « un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. » Elle est à l'encontre du droit au développement formulé par les Nations unies en 1986, et à la résolution du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (2000) qui a mis l'être humain au centre du processus de développement et qui a défini le droit à la vie comme incluant la dignité

humaine avec les besoins essentiels de la vie. La Déclaration de Vienne (1993) a décrit ce droit au développement comme universel, inaliénable et central à tout autre droit. En 2000, le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a noté l'interdépendance essentielle entre les droits de la personne et le droit au développement.

L'instrument le plus important dans ce débat sur les engagements internationaux des États est la Charte des Nations unies (1945) qui stipule à l'article 103 que les obligations selon la Charte l'emportent sur les obligations de l'État « en vertu de tout autre accord international. » La Charte aborde essentiellement la résolution des conflits internationaux par moyens pacifiques, et la promotion et protection des droits de la personne. Aux articles 55 et 56, les États membres de l'ONU s'engagent au respect des droits de la personne dans le domaine social, économique, politique et culturel. Selon la Charte, ces engagements devraient avoir préséance sur les accords d'échange internationaux.

La mondialisation des mouvements civils

Partout dans le monde, des organisations non-gouvernementales s'organisent pour affronter les problèmes de la mondialisation économique et pour promouvoir les droits sociaux, économiques et culturels. Les Sommets des Peuples à Porto Alegre (2002), à Québec (2001) et à Seattle (1999) ont fourni des espaces de dialogue très importants.

Dr. I.A. Rehman

Le cas du Pakistan

Le professeur Harold Lasky définissait la démocratie comme étant un système dans lequel les droits humains de toute personne sont réellement assurés. Cependant, le Pakistan n'a jamais vécu cette démocratie depuis sa création au début de la Guerre froide. Depuis l'arrivée des politiques d'ajustement structurel, le Pakistan a beaucoup ressenti les conséquences de la mondialisation.

La période de la Guerre froide

Dans les années 1950, le gouvernement pakistanais a signé plusieurs pactes militaires qui ont permis la militarisation de l'État. Cinquante à soixante pour cent du budget national était consacré à l'armée qui est devenue propriétaire de la terre. C'est également à cette époque que le gouvernement a adopté une série de politiques qui ont conduit à la désagrégation du pays et aux gouvernements militaires en 1958, 1969, 1977 et 1999.

L'ajustement structurel

En 1988, le gouvernement a adopté une politique d'ajustement structurel pour pouvoir recevoir du financement du Fond monétaire international (FMI). Cet argent a comblé le déficit et la balance de paiement, et a payé les salaires d'une administration politique corrompue. Cet accord d'ajustement structurel entre le Pakistan et le FMI demeure caché de la population du pays. Ni le FMI ni le gouvernement pakistanais ne le rendront public. Il n'y a eu aucun débat à propos de cette politique au parlement pakistanais. En général, le résultat de cette politique est que le budget et les dépenses du pays sont prescrits par le FMI avec une demande de réduction du déficit national. Pour arriver à cette fin, le gouvernement coupe dans les dépenses de santé, d'éducation et de logement (en dehors de celles de l'armée). Les taxes et les frais de services augmentent, et le secteur public est démembré. Les services publics de transport et de communication sont privatisés, ce qui amène au chômage et au non-emploi. Durant les deux dernières années, le taux d'augmentation de l'impôt a dépassé le taux de croissance du PNB, ce qui signale une augmentation de la pauvreté. Dans une société comme le Pakistan, qui rassemble plusieurs groupes ethniques et religieux, l'augmentation du chômage et de la pauvreté produit les pires impacts chez les minorités et les femmes. Les secteurs désavantagés de la société sont encore davantage marginalisés.

Les multinationales ont une présence étendue au Pakistan. La plupart des marchandises commerciales ne sont pas produites au Pakistan. L'économie rurale dépend des produits laitiers importés de l'étranger, par exemple. En 1973, il y a eu une tentative de production de produits pharmaceutiques génériques mais les grandes compagnies pharmaceutiques multinationales ont pris les mesures nécessaires pour la faire échouer.

Les effets politiques du 11 septembre

Les effets économiques de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) correspondent à ce que M. Allmand a décrit par rapport aux politiques néo-libérales de la mondialisation économique en général. Au niveau politique, les événements du 11 septembre ont permis au Général Musharraf d'être déclaré « Président pour la vie » par les États-Unis. Le peuple pakistanais vit sous un régime autoritaire où les droits démocratiques ne sont pas respectés. Il est condamné à une société sans primauté du droit. Lorsque les États-Unis ont déclaré que les prisonniers civils en Afghanistan seraient jugés devant les tribunaux militaires spéciaux, le Pakistan a changé sa législation anti-terroriste pour permettre aux militaires de participer aux tribunaux civils.

La collaboration entre le Pakistan et les États-Unis permet au Pakistan d'obtenir de l'aide et de ne pas avoir à rembourser sa dette aux américains. Cependant, comme nous avons pu constater avec les politiques d'ajustement structurel, un pays peut recevoir du financement sans que la population en tire profit. Plus personne ne veut investir dans le pays actuellement. Durant les trois dernières années, il n'y a pas eu une seule nouvelle compagnie pakistanaise à entrer en bourse.

L'extrémisme religieux est une autre conséquence de la mondialisation économique et du 11 septembre. Lorsqu'un système démocratique n'est pas opérant et que le régime autoritaire ne fonctionne plus, les gens se réfugient dans leurs croyances de base. Cependant, dans un tel contexte socio-économique et politique, il y a un rôle important pour les membres de la société civile.

Le rôle de la société civile

La société civile a réagi contre la régime militaire lors du dernier référendum présidentiel, même si le Général Musharraf est devenu le bien-aimé de la coalition internationale. Le peuple pakistanais a manifesté sa préférence pour un système démocratique plutôt que pour un régime autoritaire. Le gouvernement a été forcé à faire des compromis qui sont présentés ci-dessous.

En plus de ces gains récents, la société civile a déjà obtenu d'autres succès :

- *Le mouvement des femmes* a réussi à élargir l'espace politique ouvert aux femmes dans le Parlement et dans les partis politiques après plusieurs années de lutte. En 1999, 33 sièges ont été réservés aux femmes à tous les niveaux du gouvernement.
- *Les listes d'électorat divisées par appartenance religieuse* sont censées être abolies d'après les promesses du gouvernement actuel. Cet ancien système limitait le choix électoral des citoyens aux candidats du même groupe religieux qu'eux. Maintenant, une liste commune d'électorat devrait promouvoir l'égalité des droits politiques des pakistanais.
- *La présence des militaires dans les tribunaux civils* suite au 11 septembre a engendré des manifestations d'avocats à travers le pays. Le gouvernement a été forcé à se reculer et, pour le moment, les militaires ne participent pas aux tribunaux civils.

Malgré ces gains de la société civile au Pakistan, les ONG ont beaucoup de travail à faire. Elles ont besoin davantage de participer à l'analyse des budgets et à la surveillance des dépenses de l'État. La part du budget annuel allouée officiellement à l'éducation et les soins de santé n'est en fait pas respectée. C'est le devoir des ONG de vérifier en quelle mesure l'État remplit ses obligations internationales en consacrant une part du budget aux besoins de la population, et en particulier à ceux des femmes et des enfants.

Même si les ONG ne sont pas des partis politiques, à partir du moment où elles s'intéressent aux droits humains, elles s'impliquent dans des questions politiques. Les ONG ne devraient pas avoir peur de l'éducation politique et de préparer le peuple à prendre sa responsabilité pour la gouvernance du pays.

Une leçon importante de l'histoire du Pakistan est que la religion ne devrait pas se mélanger avec la politique. Le résultat de cette union est l'exploitation du peuple. Le

peuple pakistanais a été exploité pour combattre le communisme, le terrorisme et d'autres créations idéologiques. Un État ne peut adopter deux politiques opposées sur des frontières différentes, c'est-à-dire combattre le terrorisme en Afghanistan et le soutenir au Cachemire. En fin de compte, si nous ignorons les problèmes de nos voisins, ces problèmes deviendront les nôtres.

Séances de questions

Durant la période de questions, les participant-e-s au PIFDP ont notamment abordé les sujets suivants. Voici la synthèse des réponses des présentateurs :

- **La division Nord-Sud du monde :** La vraie confrontation actuelle n'est pas entre le Nord et le Sud, mais entre ceux et celles qui sont dépossédés des ressources et marginalisés et ceux et celles qui sont dans des positions de dominance. Ces deux catégories d'individus sont au Nord et au Sud. Aux États-Unis, par exemple, une part importante de la population vit dans la pauvreté et/ou sans abri et n'a pas d'accès aux soins de santé. Ces gens sont en train d'entrer en contact avec des personnes en Amérique latine pour créer des liens de solidarité. La lutte actuelle est donc pour la justice socio-économique face à l'exploitation dans une économie mondialisée. Il est vrai que la majorité des multinationales est contrôlée par les pays du Nord, mais il existe des élites complices dans les pays du Sud, qui font leur part pour faire avancer la cause des multinationales au niveau mondial. Les membres de la société civile mondiale ont besoin de tenir des forums alternatifs pour dialoguer sur la mondialisation et les stratégies pour lutter contre ses effets néfastes. Le Sommet des Peuples à Porto Alegre était une telle occasion, la réunion internationale des membres de syndicats, de groupes religieux, d'associations professionnelles, du monde académique et d'ONG pour trouver des alternatives à la mondialisation néo-libérale. La Confédération Internationale de Syndicats Libres (CISL) rassemble des syndicats libres du monde entier – Nord et Sud – pour travailler ensemble sur un plan pour la justice sociale.
- **Comment promouvoir les droits démocratiques des femmes dans un pays islamiste comme le Pakistan?** Avant la création du Pakistan, les femmes musulmanes siégeaient au Parlement de l'Inde coloniale. En 1951, tous les pakistanais – hommes et femmes – ont obtenu le droit de vote. Aucun politicien extrémiste n'oppose ce droit aux femmes parce qu'ils espèrent tous que leurs femmes voteront pour eux. La Constitution pakistanaise interdit la discrimination basée sur le sexe. Une reconnaissance formelle des droits démocratiques des femmes existe au Pakistan, malgré le fait qu'une interprétation stricte de l'Islam n'accepterait pas des droits démocratiques égaux pour tous, pas même pour des hommes non-musulmans. Cependant, les politiciens extrémistes sont prêts à compromettre leurs principes religieux lorsqu'ils ont quelque chose à gagner, comme le pouvoir politique ou la main-d'œuvre à bon-marché.

- **La ségrégation de la religion et la politique :** Allama Muhammed Iqbal, un poète-philosophe du début du 20^e siècle, est connu partout dans le monde pour ces idées sur l'aspect séculier de l'Islam. Il a écrit que le Prophète avait décrit le monde comme une mosquée. Si c'est le cas, selon Iqbal, les musulmans et les non-musulmans vivent ensemble dans une mosquée et une distinction politique entre ces personnes n'a aucun sens. De plus, l'idée de base dans la jurisprudence islamique est que les pratiques changent selon le temps et le territoire. Les pratiques islamiques changent donc selon le contexte historique, culturel et politique dans lequel elles sont employées.

Abdullah Ahmed An-Na'im, un professeur soudanais contemporain, a écrit sur le besoin d'adopter une approche de droits humains en Islam. Selon lui, l'interprétation classique de l'Islam nie les droits démocratiques des non-musulmans et maintient les droits des femmes comme secondaires par rapport à ceux des hommes. Mais cette interprétation date du 14^e siècle. L'Islam a donc besoin d'interprétations modernes. Cela ne veut pas dire que les musulmans ne devraient pas pratiquer les traditions de l'Islam, mais si le droit islamique est codifié et adopté en tant que loi nationale d'un pays, le peuple est alors gouverné par le dogme et toute évolution intellectuelle et politique s'arrêtera. Ce ne sont pas seulement les non-musulmans qui seront écartés des musulmans, mais à l'intérieur même de l'Islam, un sectarisme émergera et créera davantage de divisions.

- **Les mesures prises par les policiers fédéraux canadiens contre les manifestants anti-mondialisation :** La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est la force policière nationale et sujette à des règles de conduite qu'elle ne suit pas toujours. Les manifestants au sommets économiques mondiaux ont souvent été victimes d'arrestations arbitraires et de gaz lacrymogène. Droits et démocratie a demandé au gouvernement canadien de mener une enquête portant sur les activités de la GRC à Québec, lors du Sommet des Amériques en 2001, mais ceci n'est pas encore arrivé. Droits et démocratie a aussi soumis sa demande à la Commission inter-américaine des droits de l'homme parce que les activités de la GRC impliquaient des violations de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, mais la Commission est tellement surchargée qu'elle n'a pas encore répondu à cette demande. Néanmoins, il faut demeurer vigilant dans la surveillance des policiers pour vérifier qu'ils respectent la loi.
- **Comment affronter l'impact de la mondialisation en Indonésie?** L'Indonésie ressent les effets dévastateurs de la mondialisation économique. Elle subit une crise économique depuis 1998 qui a gravement dévalué le rupiah. Les formulations économiques du FMI n'améliorent point la situation. Au niveau politique, le processus de « réformation » qui prétendait instaurer la démocratie dans le pays semble incertain et l'armée détient encore une grande part du pouvoir politique véritable. Au niveau social, les conflits persistent sur des bases religieuses et ethniques. Une des meilleures stratégies pour la population indonésienne est de participer dans des réseaux de solidarité avec des peuples partout dans le monde qui se trouvent dans des situations comparables. Une minorité critique à l'intérieur du pays n'a pas la même force qu'un réseau international.

- Distinction entre le terrorisme et la revendication du droit à l'auto-détermination :** L'emploi de chacun de ces termes est une question de choix et d'intérêts. Plusieurs personnes qui se sont battues pour l'indépendance en Asie du Sud, par exemple, auraient pu être qualifiées de « terroristes » à un moment donné. L'an dernier, avant les événements du 11 septembre, les États-Unis ont opposé une résolution proposée à la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui interdirait aux états la vente d'armes légères aux acheteurs privés. Les États-Unis soutenaient qu'ils avaient une responsabilité et un droit de vendre des armes aux groupes qui luttent contre la dictature. Selon eux, ces groupes ne seraient pas des terroristes, mais les manifestants à Seattle pourraient l'être. Cependant, nous pouvons faire distinction entre le terrorisme mercenaire et la lutte armée pour des objectifs politiques. En Afrique du Sud en 1960, par exemple, le African National Congress (ANC) a adopté une résolution décidant de commencer la résistance armée parce que la lutte pacifique ne fonctionnait pas face au régime d'apartheid.
- L'exclusion des pays du Sud dans la révolution des technologies de l'information et de communication :** Pour pouvoir participer aux réseaux de la société civile et des ONG, il faut avoir accès aux technologies de l'information, ce qui est souvent un problème pour les organismes du Sud. Il existe un écart Nord-Sud dans les connaissances et ressources technologiques. Les ONG doivent donc s'entraider. Celles au Nord qui ont les moyens doivent améliorer les ressources et les capacités humaines de celles du Sud. Droits et démocratie, par exemple, a travaillé avec un partenaire au Pérou pour fournir des bureaux d'ordinateurs à une organisation indigène. Celle-ci peut maintenant communiquer des actions urgentes à l'échelle internationale.
- La réaction des défenseurs de droits humains aux lois nationales adoptées depuis le 11 septembre et qui menacent les droits civils :** Les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité sont les droits humains fondamentaux. Une loi doit être juste, dans l'intérêt public et dûment adoptée. Si elle viole les droits fondamentaux, elle ne peut pas être maintenue. Beaucoup de lois adoptées partout dans le monde suite au 11 septembre ne sont pas justifiables selon ces critères. C'est la responsabilité des défenseurs des droits humains de lutter pour les victimes de ces lois. Le devoir des ONG est de mobiliser d'autres personnes. Les ONG ne devraient jamais penser qu'elles sont en mesure d'accorder leurs droits aux populations. Elles sont plutôt responsables de permettre aux populations de découvrir leur propre puissance et d'avoir confiance en elles-mêmes. Voilà l'importance des réseaux d'information et de soutien entre ONG, en particulier entre ONG de sociétés similaires comme les réseaux Sud-Sud.

Au Canada, le Parlement fédéral a adopté le Projet de loi C-36 contre le terrorisme. Il y a une coalition de membres de la société civile formée par le Conseil canadien de coopération internationale pour surveiller l'application de cette loi. La coalition examinera si cette loi contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés.

- **La représentation des femmes dans la vie politique au Pakistan :** La Constitution du Pakistan réservait des sièges pour les femmes au sein du Parlement national et des assemblées provinciales pour une période de dix ans. En 1989, cet article de la Constitution a expiré et aucune femme n'a gagné un siège aux parlements pakistanais dans les trois élections qui ont suivi. Les activistes de droits des femmes et les activistes de droits humains en général ont alors revendiqué la présence des femmes pour au moins 33% des sièges à tous les niveaux politiques (local, provincial et national). Ils ont organisé des rencontres avec les membres de tous les partis politiques et comme ces derniers étaient alors tous dans l'opposition parlementaire, ils ont tous appuyé ces revendications. Le gouvernement militaire actuel résistait à ce quota de femmes mais a fait une première tentative aux conseils locaux. Presque tous les sièges réservés ont été remplis. Après les événements du 11 septembre, l'alliance du gouvernement militaire avec les États-Unis a fait perdre au gouvernement son électorat religieux. Il a donc cherché un électorat libéral en annonçant que le nombre de sièges réservés aux femmes dans les prochaines élections augmenterait de 250% au Parlement national et aux assemblées provinciales. L'Inde et le Bangladesh ont des quotas comparables à ceux du Pakistan; un exemple pour montrer l'importance d'étudier les expériences des sociétés similaires à la vôtre.
- **L'agenda de la rencontre du G8 en juin 2002 :** Le point principal de l'agenda du G8 en juin 2002 était le Nouveau plan pour le développement en Afrique (NPDA). Les chefs d'état du G8 ont finalement décidé que leur ancienne approche du développement en Afrique ne fonctionnait pas et que bien qu'ils fournissent beaucoup d'argent aux pays africains, les populations africaines continuent de s'appauvrir. Le NPDA représente le produit de la consultation avec des chefs d'états africains, mais beaucoup d'ONG à travers le continent africain rejettent ce plan parce qu'il n'est que la même approche sous une nouvelle façade. Ces ONG critiquent les chefs d'état pour ne pas avoir consulté les membres de la société civile dans l'élaboration du plan.
- **Le dialogue entre les ONG et les acteurs politiques décisionnels :** Les règles pour les ONG afin de dialoguer avec l'État varient à l'intérieur de chaque pays. Au Canada, par exemple, les ONG ont l'occasion de faire partie des comités parlementaires au niveau provincial et national. Aux Nations unies, il y a des règles pour obtenir un statut officiel d'ONG. Ces ONG peuvent participer à la Commission des droits de la personne des Nations unies et faire des interventions avec des représentants gouvernementaux. Également, le Groupe de travail pour une Déclaration sur les droits des peuples autochtones permet aux groupes autochtones de participer dans les discussions directement avec les États membres de l'ONU. Cependant, ce n'est pas le cas à l'Assemblée générale. Les ONG à travers le monde doivent encore lutter pour l'application des modèles de consultation avec la société civile aux niveaux national, régional et international.